

N° DEL 2014.06.04/101

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Madame Nicole GUERIN, Première Adjointe.**

**CONVOCAATION**

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : FINANCES 4.**

**OBJET : AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2013 –  
BUDGET PRINCIPAL ET  
BUDGET ANNEXE DE LA  
REGIE MUNICIPALE  
BRIANÇONNAISE DE  
STATIONNEMENT.**

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

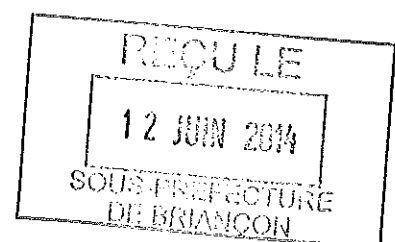
**Etaient Représentés :**

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.  
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.  
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

**Absents-Excusés :**

FROMM Gérard, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

**Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.**



Rapporteur : Renée PETELET.

Après avoir entendu et approuvé à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2013 qui ensemble constituent l'arrêté des comptes de la commune, il est demandé au conseil municipal de constater le résultat de clôture 2013 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

Considérant que les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoient que l'affectation des résultats par le conseil municipal doit intervenir après le vote du compte administratif ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent, cumulé avec le résultat antérieur reporté ;

Considérant que, par délibération N°038 en date du 12 février 2014, le conseil municipal a décidé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 ; que, par conséquent, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement ont été inscrits par anticipation dans le budget primitif 2014 ;

Considérant que lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés ; que les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec les montants repris par anticipation ;

Considérant que, par délibération N°164 en date du 27 septembre 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la dissolution de l'établissement public « Caisse des écoles » inactif depuis plus de trente ans et de reprendre l'excédent de fonctionnement de cet établissement dans le budget principal de la commune sur la ligne budgétaire 002 pour un montant de 243,58 euros ;

Considérant que les résultats 2013 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement sont retracés dans les tableaux ci-après :

1)-Budget principal de la commune de Briançon

A)-Résultat de l'exercice 2013	4 041 380,81
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	1 283 089,45
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	5 324 470,26
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2013 (R001)	606 601,99
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2013	- 3 212 941,00
F)-Besoin de financement = D+E	- 2 606 339,01

<u>Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :</u>	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	2 606 339,01
2)-Report de fonctionnement (R002)	2 718 131,25

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2013 du budget principal de la commune de Briançon s'élève à + 5 324 470,26 euros, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de - 2 606 339,01 euros, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 2 606 339,01 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 2 718 131,25 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

2)-Budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement

A)-Résultat de l'exercice 2013	15 849,44
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	89 137,30
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	104 986,74
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2013 (R001)	22 448,86
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2013	- 33 341,00
F)-Besoin de financement = D+E	- 10 892,14

<u>Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :</u>	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	10 892,14
2)-Report de fonctionnement (R002)	94 094,60

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2013 du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement s'élève à + 104 986,74 euros et que la section d'investissement présente un besoin de financement de - 10 892,14 euros, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 10 892,14 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 94 094,60 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (*GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014

NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014